

**Présentation de la démarche de participation publique de Mine Canadian Malartic  
Phase 1 - Rencontres ciblées – Ville de Malartic**

28 mai 2015, 100, chemin du Lac Mourier, Malartic

**Compte rendu**

*Rédigé par Transfert Environnement et Société*

---

**Membres de l'équipe de Mine Canadian Malartic**

M. Serge Blais, Directeur général

M. Christian Roy, Directeur de projet - Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

M. Pascal Lavoie, Directeur environnement et Directeur développement durable  
pour le Partenariat Canadian Malartic

Mme Mélissa Desrochers, Coordonnatrice aux communications et relations communautaires

Mme Marie Pier Beaucage, Conseillère en communications

Mme Amélie Foucault, Conseillère aux relations communautaires

Mme Josie Mongrain, Conseillère aux relations communautaires

**Représentants de la Ville de Malartic**

M. Martin Ferron, Maire

M. Jean Carrier, Directeur général

M. Tommy Auger-Cadieux, Conseiller

M. Jude Boucher, Conseiller

Mme Sylvie Daigle, Conseillère

Mme Catherine Larivière, Conseillère

M. Daniel Magnan, Conseiller

M. Jean Turgeon, Conseiller

**Représentants de Transfert Environnement et Société**

Mme Julie Boudreau, Vice-présidente communications

M. Cédric Bourgeois, Président

M. André Delisle, Conseiller principal et associé, facilitateur de la rencontre

*Note : Dans le présent compte rendu, le masculin est utilisé et inclut le féminin.*

**1. Ouverture et introduction**

M. Serge Blais, accueille les participants à la rencontre et souligne la présence des représentants de Transfert Environnement et Société.

Le facilitateur se présente et explique le déroulement de la rencontre.

Les représentants de Transfert Environnement et Société se présentent à leur tour. Une brève présentation de la firme et de son expertise est faite.

Un représentant de Transfert Environnement et Société mentionne que des notes seront prises et qu'un compte rendu de la rencontre sera rédigé. Ce dernier sera envoyé aux participants pour commentaires, puis rendu public ultérieurement.

## **2. Objectifs de la rencontre**

Le facilitateur présente les objectifs de la rencontre :

- Informer et consulter sur la proposition de démarche consultative;
- Valider les thématiques abordées dans les ateliers axés sur la recherche de solutions;
- Échanger sur des propositions de collaboration;
- Prendre en compte les préoccupations et commentaires exprimés.

## **3. Tour de table**

Le facilitateur invite les participants à se présenter à tour de rôle.

## **4. Présentation de la démarche de participation publique**

Mme Mélissa Desrochers présente la démarche de participation publique proposée par Mine Canadian Malartic (MCM). Elle présente la philosophie qui sous-tend la démarche de participation publique.

Des échanges ont lieu entre les représentants de MCM et de la Ville de Malartic, durant la présentation.

### Intervention 1

Un intervenant souligne que le point "répondre avec diligence et être imputable" est très important. Le respect est primordial.

MCM poursuit en présentant les valeurs et les engagements. Elle demande ensuite aux participants s'ils y voient une concordance avec ce que les citoyens attendent de l'entreprise?

### Intervention 2

Un intervenant mentionne qu'il apprécie la qualité des valeurs et des engagements. C'est dans l'action que les changements pourront se voir.

Les attentes de MCM en lien avec la démarche sont ensuite présentées.

### Intervention 3

Un intervenant demande quels seront les groupes consultés?

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM mentionne que ce sera précisé au cours de la présentation.

#### Intervention 4

Un intervenant demande de qui relèvent les attentes présentées?

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM précise que ce sont les attentes de l'entreprise envers les différentes parties prenantes.

#### Intervention 5

Un intervenant mentionne que MCM ne peut pas exiger le respect de la part des participants à la démarche.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM confirme que l'entreprise ne peut pas, en effet, exiger le respect, mais il s'agit d'une attente.

#### Intervention 6

Un intervenant mentionne que le terme "attente" devrait peut-être être remplacé par "condition de réussite".

#### Intervention 7

Un intervenant demande quel est le but de la démarche entreprise par MCM? Les citoyens auront aussi ce même questionnement.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM mentionne que la démarche vise à avoir des relations communautaires fructueuses et un partenariat renouvelé avec le milieu. L'entreprise veut se doter de mécanismes permettant d'avoir des relations harmonieuses avec la communauté. MCM souhaite mettre noir sur blanc des mécanismes clairs, de façon à ce que tout soit connu et compris par tous.

#### Intervention 8

Un intervenant souligne que la démarche pourrait être perçue comme quelque chose mis en place essentiellement en vue des audiences du BAPE.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM précise que la démarche est liée à la vie de la mine actuelle et future.

#### Intervention 9

Un intervenant mentionne qu'il s'étonne de ne pas voir le Guide de bon voisinage, synonyme de compensations, dans la philosophie.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM précise qu'il s'agit d'un moyen à mettre en place.

Intervention 10

Un intervenant demande si l'entreprise va rencontrer le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic?

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM confirme que l'entreprise souhaite que les citoyens membres de ce Comité s'impliquent dans la démarche et ils seront invités à le faire.

MCM demande s'il y a un risque de mauvaise perception de ses intentions, s'il n'y a pas de rencontre avec le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic?

Le facilitateur souligne que MCM est dans la première phase de la démarche, qui vise entre autres à valider l'approche proposée.

MCM poursuit avec la présentation des différentes étapes de la démarche de participation publique. Cette démarche est prévue se déployer en cinq phases :

- 1) Appropriation sociale et adhésion à la démarche;
- 2) Consultations sur les impacts et nuisances actuels et appréhendés (axées sur la recherche de solutions);
- 3) Validation et rétroaction sur les résultats;
- 4) Concertation sur les solutions à mettre en œuvre;
- 5) Bilan public et consolidation.

Les cinq phases sont ensuite détaillées et expliquées.

Intervention 11

Un intervenant mentionne que relativement aux enjeux ciblés pour les ateliers axés sur la recherche de solutions, il aimerait que la santé physique, la valeur des propriétés et la maximisation des retombées économiques soient ajoutées et traitées. Il y a aussi l'enjeu de la démographie.

Intervention 12

Un intervenant souligne que la Ville tiendra des consultations en août concernant Horizon 2030. Conséquemment, il faudra voir à se coordonner afin de ne pas nuire à la réalisation des deux démarches.

Le calendrier prévu pour le déploiement de la démarche est présenté, de même que les étapes à venir à court terme. Il est mentionné qu'un site Internet dédié aux relations communautaires sera prochainement mis en ligne. La présentation et les comptes rendus des rencontres tenues y seront publiés.

## 5. Période d'échanges sur la démarche

Le facilitateur ouvre la période formelle d'échanges.

### Intervention 13

Un intervenant mentionne que concernant le Guide de bon voisinage, il a toujours été entendu qu'il serait préférable de l'élaborer à partir d'une page blanche afin que les citoyens puissent contribuer aux choix des solutions.

### Intervention 14

Un intervenant demande si les rencontres qui seront tenues d'ici au 19 juin concernent des groupes ciblés? Quel en est l'objectif?

### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM précise que ces rencontres visent à valider la démarche proposée en vue de préparer les activités de recherche de solutions, qui auront lieu à l'automne.

### Intervention 15

Un intervenant demande si après le 19 juin le bilan des rencontres sera partagé?

### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM confirme que oui, ce sera mis en ligne.

### Intervention 16

Un intervenant demande si MCM s'attend à recevoir l'accord du groupe concernant cette démarche?

### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM mentionne que le but de la rencontre est de recueillir de l'information, de voir ce qui peut être bonifié dans la démarche et de s'assurer qu'elle couvre les préoccupations des citoyens afin de susciter leur adhésion.

### Intervention 17

Un intervenant souligne que les commentaires ressembleront probablement à ceux recueillis dans le cadre de la démarche Horizon 2030. Il pourrait y avoir des éléments d'insatisfaction qui reviennent à la surface. La Ville en ressentira les échos. Les médias seront tentés de rapporter ce qui est négatif plutôt que ce qui est positif, par exemple Horizon 2030.

### Intervention 18

Un intervenant revient aux conditions de réussite. Il devrait y avoir une condition de base soulignant que dans les ateliers, on ne s'exprime pas sur les besoins individuels, mais plutôt sur les besoins collectifs.

### Intervention 19

Un intervenant demande si MCM souhaite sortir du mode de gré à gré, tel que vécu antérieurement, pour aller vers des solutions collectives?

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de MCM confirme que oui.

Intervention 20

Un intervenant mentionne que le mode de gré à gré, tel que pratiqué antérieurement, est à la source de déchirements dans la communauté.

Intervention 21

Un intervenant demande si les ateliers permettront de faire des constats face à ce qu'est la Ville de Malartic aujourd'hui?

Intervention 22

Un intervenant mentionne que les élus sont dévoués et dédiés à leur ville, cela étant, le départ d'un citoyen est toujours considéré comme un échec.

Intervention 23 - Mine Canadian Malartic

Un intervenant demande comment MCM perçoit la participation des élus dans la démarche présentée?

*Réponse d'un élu de la Ville de Malartic*

Un intervenant de MCM mentionne que la Ville doit accompagner la démarche et aurait intérêt à être observatrice.

Intervention 24

Un intervenant souligne qu'il ne serait pas souhaitable qu'il y ait un biais de perception et conséquemment la Ville devrait garder une certaine réserve.

Intervention 25

Un intervenant propose que MCM demande aux autres groupes consultés quelle devrait être l'implication de la Ville.

Le facilitateur explique que souvent, l'implication directe d'élus dans un processus de participation publique peut créer de la confusion sur la perception même du processus. Il peut être plus indiqué que la Ville délègue un membre du personnel pour participer au processus.

Intervention 26

Un intervenant propose que la Ville invite la population à s'impliquer et à participer.

Intervention 27

Un intervenant mentionne que suite à la première phase de la démarche, un retour auprès de la Ville afin de valider le document bonifié, serait opportun.

Le facilitateur clos la rencontre et remercie les participants.

Fin de la rencontre à 20h30

Julie Boudreau, rapporteuse